

Règlement Challenge Interclubs Nivernais 2019

1. Présentation

La Commission Technique Départementale activités cyclistes met en place le Challenge interclubs Nivernais sur l'ensemble des épreuves cycloport, cyclocross et VTT du département (hors contre la montre et gentleman).

Il a pour but d'encourager les licenciés nivernais à privilégier les épreuves du département pour valoriser nos épreuves et leurs bénévoles.

Le Challenge interclubs Nivernais est ouvert exclusivement aux licenciés UFOLEP de la Nièvre.

Le Challenge interclubs Nivernais est composé de deux challenges : « Club » et « Individuel »

2. Challenge « club »

Chaque épreuve rapporte des points selon les règles suivantes :

- Ratio des licenciés présents (coureur ou bénévoles) par rapport à l'effectif des licenciés du club. Sont pris en compte les licenciés pratiquants.
- L'organisateur de l'épreuve : 100 points ; 150 pour les championnats départementaux et régionaux
- Les 5 premiers de chaque catégorie rapportent des points à partir du barème ci-dessous

Place	Points
1	15
2	14
3	13
4	12
5	11

Les points lors du championnat départemental cycloport sont doublés.

Un classement est établi par addition des points acquis sur chaque épreuve.

3. Challenge « individuel »

Chaque épreuve rapporte des points en fonction de sa place à partir du barème ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	30	6	20	11 et +	10
2	28	7	18	Abandon*	10
3	26	8	16	Coureur Bénévole	10
4	24	9	14		
5	22	10	12		

*Abandon sur bris de matériel

Pour marquer des points, il faut prendre le départ et participer à la totalité de l'épreuve.

Pour les épreuves ouvertes aux catégories inférieures (1^{ère} catégorie ouverte aux cat. 2, 2^{ème} catégorie ouverte aux cat.3, 3^{ème} catégorie ouverte aux GS), seuls les points du classement scratch seront attribués.

3.1 Plaque de leader

Sur chaque épreuve, les 3 premiers du challenge de chaque catégorie auront une plaque de leader fourni par l'UFOLEP.

Les leaders sont définis par le classement établi le vendredi qui précède la course.

Exemple : S'il y a une course le samedi et le mardi, les leaders reste inchangés jusqu'à la mise à jour du classement le vendredi suivant.

En cas d'exæquo, le départage est fait par les résultats obtenus.

4. Changement de catégorie

Tout coureur qui change de catégorie intègre immédiatement la classement de celle-ci avec 50% de ses points acquis.

Un coureur qui monte d'une catégorie pour supériorité manifeste intègre immédiatement le classement de cette catégorie avec 0 point.

5. Erreur de catégorie

Un coureur qui participe à une épreuve dans une mauvaise catégorie est reclassé avec 10 points.

6. Résultats

6.1 Epreuves

Le club organisateur doit déposer les résultats, à partir du document type, sur le calendrier national au plus tard le mardi suivant l'épreuve 20h.

6.2 Challenges

La mise à jour des classements des challenges sera en ligne sur le site de l'UFOLEP au plus tard le vendredi 12h suivant une épreuve.

7. **Récompenses**

7.1 Challenge club

Les 3 premiers clubs seront récompensés lors d'une cérémonie qui aura lieu en fin de saison.

7.2 Challenge individuel

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés lors d'une cérémonie qui aura lieu en fin de saison.

En cas d'æqu, les coureurs seront départagés en fonction du nombre de place de 1^{er}, 2^{ème}, ... jusqu'à obtenir un départage

En cas d'absence non excusé, le coureur ne pourra pas prétendre à sa dotation.